

Après-Vente

France

Lyon, le 3 mai 2011

RTF-DAVF GL/SL - Circ. nº 37-2011

API: TER A50 2 56 Tél. 04 72 96 10 80 Fax: 04 72 96 69 15

Objet: Traitement du Gazole Non Routier

Distributeurs et Réparateurs agréés Renault Trucks

A l'attention de :

M. le Directeur d'Etablissement

M. le Responsable d'Atelier

M. le Responsable de Magasin

Madame, Monsieur,

Consécutivement à l'arrivée du GNR : Gazole Non Routier en remplacement du fioul domestique comme carburant moteur, vous trouverez en pièce jointe une note informative rédigée par notre partenaire ACTIOIL.

Les détails de cette mise en garde portent sur l'utilisation du GNR, les modalités de stockage et le traitement réservoir.

Nous vous rappelons que le nettoyant chimique Actioil A550 est le seul produit homologué par les services Renault Trucks pour le traitement des carburants diesel.

Pour garantir un fonctionnement moteur optimal, l'utilisation de ce nettoyant doit être couplée avec un montage de décanteur (SCAM par exemple) à la sortie du réservoir de bicarburation.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces éléments et, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Gilles Laroche, Directeur Après-Vente Renault Trucks France

PJ - Note informative